

ificateurs, 44 aides-vérificateurs, 49 chefs de barrière, 4 capitaines, 8 lieutenants, 49 brigadiers et 259 préposés pour faire la perception et la visite aux barrières ; enfin 46 autres employés, y compris le directeur, composent l'administration centrale où toutes les opérations du service sont réunies et contrôlées.

Ce personnel est à peine suffisant pour surveiller un rayon de 26 kilomètres, les arrivages du Rhône et de la Saône, pour faire le service à 34 barrières, à 2 abattoirs, à 40 gares de chemins de fer et à 15 bureaux de l'intérieur où se perçoivent les droits d'octroi constatés par le service des contributions indirectes et ceux dus sur les objets tarifés préparés ou fabriqués à l'intérieur, ou provenant des 355 entrepôts en matière d'octroi existant à Lyon.

Il est difficile de se faire une idée de l'importance d'un pareil service dont le mouvement est continu, tant sous le rapport de la surveillance que sous celui de la perception : aussi ne doit-on pas craindre d'entrer dans trop de détails, et d'étaler pièce à pièce, pour les faire connaître, tous les rouages de cette grande administration municipale.

N'est pas employé d'octroi qui veut : de trop grands intérêts sont en jeu pour ne pas faire choix de très-bons serviteurs.

L'employé d'octroi doit être honnête, dévoué, intelligent et accoutumé à la discipline. Il doit être brave également, car très-souvent il est obligé de faire appel à son courage pour arrêter les fraudeurs et résister à leurs attaques. Aussi, c'est afin de trouver réunies toutes ces qualités dans les préposés, que l'administration recrute, autant que possible, son personnel parmi les sous-officiers quittant le service militaire pour rentrer dans la vie civile.